

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 26 (1938)
Heft: 107

Artikel: Miscellanée : heurs et malheurs d'un pasteur du XVIe siècle
Autor: Meylan, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISCELLANÉE

HEURS ET MALHEURS D'UN PASTEUR DU XVI^e SIÈCLE

A peine l'*Instruction chrestienne en la doctrine de la Loy et de l'Evangile* de Pierre Viret — cette somme volumineuse de son œuvre littéraire — était-elle sortie des presses de Jean Rivery à Genève (1564) que Jacques Galatin, maître d'école à Vevey, en fit l'acquisition. Sur la page de garde de ces deux tomes reliés en un gros volume, il mit son nom : « A Jacques Galatin, bourgeois de Berne, le 1^{er} de mai 1564 ». Et sur le feuillet blanc il transcrivit son journal de famille, notant le jour et l'heure de la naissance des deux enfants qu'il avait déjà.

Qui était-il donc ? Né à Berne, d'une famille de la bourgeoisie (1), il était, probablement, fils d'Etienne Galatin qui fut désigné comme pasteur d'Ur-sins, en 1536, par le synode d'Yverdon et qui plus tard exerça le ministère à l'Abbaye du lac de Joux. Jacques Galatin avait étudié à Lausanne, où il fut boursier de LL. EE. durant dix-huit mois, de 1551 à 1553. Le 1^{er} juillet 1560, il épouse une Lausannoise, Colette Senevaz (2), et commence sa carrière comme régent de IV^e au collège de Lausanne qui venait d'être décimé par la crise ecclésiastique. Bourgeois de Berne, il est en bonnes relations avec le patriciat de cette ville : c'est un Petermann d'Erlach qui sert de parrain à son fils aîné, Pierre, en 1561, et la mère de Pierre d'Erlach qui en est marraine, avec en outre pour compère dom Bertod et pour commère Jacquema Freschaud, tous deux de Lausanne. La sage-femme était la mère d'un camarade d'études de Galatin, le Lausannois Jean Roland, qui fut pasteur à Aubonne, puis à Montreux et à Vevey.

(1) Je dois à l'obligeance inlassable de M. Emile Meyer, archiviste adjoint, la communication des documents des Archives de Berne cités plus loin, et quelques renseignements sur cette famille Galatin, de Berne, qui disparaît à la fin du XVI^e siècle. J'ignore si elle était apparentée aux Gallatin de Genève.

(2) « Jacobus Galatinus und Coleta Seneva 1 Julii. » Arch. de Berne, Burgertafrodel III, Ehen, p. 57. Les Senevaz sont une famille de Morrens et de Romanel fixée à Lausanne au XVI^e siècle.

Désigné en 1562 par la Classe de Lausanne pour le poste de maître d'école de Vevey, Jacques Galatin fit le voyage de Berne pour souscrire dans le *Predikanten-Rodel* : il jure d'enseigner fidèlement tant les pauvres que les riches, comme c'est le devoir d'un « *pius preceptor* » (1). C'est à Vevey que naît sa fille Jeanne, le 28 janvier 1564 ; elle a pour parrains et marraines le second pasteur de la ville, Jean Perrin et sa femme, ainsi qu'Amédée Morin, bourgeois de Vevey, et la femme de Benoît Barbele. Mais, deux ans plus tard, l'enfant meurt de la peste, et sa mère trois semaines après (janvier 1566).

Selon la coutume du temps, Jacques Galatin ne resta pas longtemps veuf : le 13 mai de la même année, il se remariait avec Pernette, fille du pieux et prud'homme Guillaume Amyan, cordonnier et bourgeois de Vevey. Il obtint peu après la cure de Blonay et fit à nouveau le voyage de Berne pour prêter le serment de ministre (2). A Blonay naissent son fils Etienne (25 avril 1567) et sa fille Marguerite (4 octobre 1568), qui porte le nom de sa marraine, la fille de la dame de Blonay.

Mais en 1571 déjà, quand naît sa fille Sara (16 octobre), il a regagné Vevey et repris la direction de l'école. Le traitement n'était pas considérable : 32 écus de Savoie, un char de vin et six sacs de froment, telle était la pension du maître d'école, laquelle « pour estre petite, surtout en graine, ne peut pas toujours entretenir les maîtres et leur famille », dira-t-on en 1589 (3). Néanmoins en 1571 et 1572 on voit Jacques Galatin acheter des vignes à la Tour-de-Peilz et à Saint-Légier, pour plus de 300 florins (4).

Une fois de plus, pour des raisons qui nous échappent, il devait échanger la fêrûle du magister contre la chaire pastorale et quitter les bords du lac pour se retirer à la montagne. Nommé à Gryon, il succède dans cette paroisse à Antoine Galtier qui s'était noyé dans la Gryonne deux ans auparavant (1578) et qui n'avait eu que d'éphémères remplaçants. Mais à peine était-il installé à la cure de Gryon que la peste y faisait son entrée (octobre 1580). Voici en quels termes, après avoir inscrit dans la marge, en regard de chaque naissance, ce lugubre refrain : « enlevé par la peste à Gryon », il a noté, sur la dernière page de son *Viret*, la venue d'une fille à son foyer désolé : « Tous mes fils étant morts, Pierre, Etienne (Moïse excepté), Benoît, Jacques, et mes filles, Marguerite, Sara, Jeanne, l'année suivante, en 1582, m'est née une fille, Benoîte. Grâce en soient rendues au Dieu tout puissant ».

(1) « Ego Jacobus Galatinus, Viviaci ludimagister electus, juravi me velle fidelitate docere tum divites tum pauperes, ut pium decet præceptorem. Quod testor hoc meo chirographo, anno Domini 1562, 6 die Julii. Jacob Galatinus. »

(2) « Ego Jacobus Galatinus bernensis, verbi divini minister, electus Blonai hoc meo chirographo testor polliceorque nihil me docturum aliud quam quod in sacris literis nobis divinitus traditis continetur. Datum 29 die Novembris 1566. »

(3) Lettre de la Classe de Lausanne à MM. de Berne (30 avril 1589). Arch. cant. vaud. B d I, vol. 2, p. 222.

(4) Ces renseignements, de même que ceux qui concernent sa femme, Pernette Amyan, sont tirés des fiches des notaires de Vevey, patiemment dépouillés par feu Henri Chastellain, aux Archives cantonales vaudoises.

Mais, une fois encore, le père reprendra la plume pour écrire ces seuls mots : « Elle est morte 7 mois après ».

Et le fils qui lui restait, ce petit Moïse, né en 1568 ou 1569, était, nous dira-t-on, « despourveu de sens, sourd et partie muet, et sans jugement pour se conduire ». Une fille naîtra plus tard, dont nous ignorons le nom, et qui était encore « fort petite » en 1591. Elle ne figure pas sur la page de garde, qui ne porte plus aucune inscription. Personne n'a pris la peine de noter les circonstances douloureuses qui ont marqué la fin d'un long et fidèle ministère. Nous les ignorerions complètement sans une lettre de la Classe de Lausanne (1), adressée à MM. de Berne en date du 4 octobre 1591.

« Il y a sept mois passez », écrit le doyen de la Classe, Samuel Jaquerod, « que nostre frère, M. Jacques Galatin, ministre à Grion, vostre ancien serviteur et subject, natif de vostre illustre ville de Berne, est par le vouloir de Dieu tombé en une paralysie qui l'a subitement rendu perclus de la moitié de son corps et totalement privé de la parole, par quel moyen il est rendu du tout inutile au saint ministère et selon le jugement humain et mesme l'avis des médecins hors d'espérance de jamais le pouvoir exercer ». La Classe l'avait fait remplacer provisoirement par les diacres de Lausanne, Vevey et Aigle, ainsi que par les pasteurs « circonvoisins ». Mais cela ne pouvait durer, et les paroissiens de Gryon, « nonobstant le dueil et regret qu'ils ont de l'affliction du dict Galatin, leur pasteur, et le désir de le supporter plus outre en cest estat, pour la singulière amitié qu'ils luy portent », avaient instamment prié la Classe de désigner un nouveau pasteur. Cela, « tant pour poursuivre à la visitation des malades et catéchismes que pour la discipline consistoriale, très nécessaire en tels et semblables lieux, et autres soulagemens que les peuples ont accoustumez de recevoir de leurs bons pasteurs, joint que la durté de l'hyver qui approche, la longueur et difficulté du chemin, spécialement au regard du passage de la Grionne, torrent impétueux, donnera empeschement de pouvoir doresnavant y fournir comme au passé ».

La Classe de Lausanne, assemblée à Vevey, jugea expédient de ne pas différer davantage d'en avertir MM. de Berne, « afin d'entendre sur ce la déclaration de leur bonne volonté », tant pour qu'il fût pourvu à la paroisse que pour remédier à la situation difficile du pasteur Galatin. « Nous avons pris l'hardiesse », dit encore la supplique, « le recommander à Vos Excellences et les supplier que, selon leurs faveurs et bénignités accoustumées envers tous leurs autres fidèles et anciens serviteurs, il leur plaise luy establir moien de vivre pour le reste de ses jours langoureux et entretenir sa famille ».

Jacques Galatin avait servi, en effet, en l'Eglise de Dieu, sous l'obéissance bernoise, « tant aux escolles qu'au saint ministère, l'espace de trente-deux ans, avec toute diligence et fidélité, ayant toujours esté de vie et de doctrine irréprochable ». D'autre part, sa femme était « le plus du temps subjecte à maladies, outre la pitié de ses enfants » ; il était enfin « desnué de moiens pour l'entretienement de soy et de sa famille ».

(1) Arch. cant. vaud., B d 1, vol. 2, p. 253.

MM. de Berne firent droit à la double requête de la Classe ; celle-ci, réunie de nouveau à Vevey, le 13 octobre, fit choix de M. Noé-André Fortunat, alors pasteur à Morrens, « pour estre homme portatif et ydoine à la dite charge », et aussi, ajoute la lettre officielle, « pour une particulière recommandation à nous faicte par nostre très honoré Seigneur baillif de Lausanne » (1). L'élection fut confirmée sans autre à Berne, le 20 octobre, et Noé-André Fortunat installé dans sa nouvelle paroisse, le dimanche 7 novembre, par le châtelain d'Aigle, de Loës.

Le pasteur Galatin dut mourir peu après, car à la fin de l'année suivante sa veuve Pernon vend à Tognioz Jussy, de Gryon, une maison et une grange contiguës, sise au village, avec une place et une courtine devant, plus deux morceaux de prés, le tout pour 400 fl., et deux fromages de la haute montagne pour le denier à Dieu (19 décembre 1592).

Elle se retira à Vevey dans sa maison du bourg d'Oron-dessus, où elle vivait encore en 1596.

Quant au volume qui avait servi à Jacques Galatin pour sa chronique de famille, il devint propriété de Samuel Jaquerod, le doyen de la Classe, peut-être en reconnaissance de ses bons offices. Il devait échoir en 1649 à Jacques Combe, alors diacre commun de Lausanne, et en 1652 à Jean-Baptiste Plantin, l'historien, pour entrer enfin dans la Bibliothèque des étudiants de l'Académie de Lausanne, d'où il a été dévolu en 1933 à la Bibliothèque de la Faculté de théologie.

Henri MEYLAN.

Tertio die Septembris anno Domini 1561, hora decima antemeridiana, natus est, Dei gratia, Petrus Jacobo Galatino Lausannæ, quartæ classis didascalo, cuius susceptor fuit Petremandus ab Erlach et Dom Bertold, civis Lausanensis ; susceptrices vero mater Petri ab Erlach cum Jaquema Freschauda, etiam Lausanense cive. Obstetrix vero mater fuit Joannis Rolandi, Verbi Dei ministri.

Idem obiit diem suum peste correptus, Gryoni, 1 die Octobris 1580 (2). Vigesimo octavo die Januarii 1564, hora quarta pomeridiana, Joanna mihi, Dei gratia, nata est. Eius susceptores fuere Joannes Perrinus, alter Vivicensis Verbi divini minister, et Amedeus Morinus, Vivicensis civis. Susceptrices vero Joanna, Joannis Perrini uxor, et D. Benedicti Barbele uxor.

Hæc pestilentia correpta 3 die Januarii 1566, e vivis excessit sexto die eiusdem Januarii 1566.

Coleta etiam mater eius eademque uxor mea, tribus nebdomadis post, eiusdem mensis Januarii 1566, correpta eodem morbo animam efflavit.

Jacobus Galatinus, Vivicaci ludimoderator, Pernetam viri pii probique

(1) Arch. cant. vaud., B d 1, vol. 2, p. 257.

(2) *En marge, de la même main* : Petrus meus e vivis excessit, 1 die oct. 1580 natus 19 annos.

Vuillielmi Ameani civis Viviacensis sutoris filiam, uxorem duxit, 13 die Maii 1566.

Ex eadem natus est mihi Stephanus, Blonai ministro, 25 Aprilis 1567, hora sexta pomeridiana. Eius susceptor fuit Jacobus Martiniacus, Mustruacensis castellanus, et Stephana eius uxor, susceprix. Peste correptus Gryoni e vivis excessit 1581.

Eidem mihi Jacobo Galatino ex eadem Perneta ibidem nata est Margarita. Eius susceprix fuit Margarita, filia dominæ Johannæ Blonensis, 1568 octobris 4^{to} hora octava aut circiter ante meridiem. E vivis excessit peste, 1581.

Anno Domini 1571, die Octobris 16, hora octava pomeridiana, nata est Sara, altera filia ex eadem Perneta, secunda uxore, Viviaci. Nam Blonao Viviacum reversus sum ut ibi ludimagistrum agerem. Claudius Obolus, sutor Viviacensis, susceptor fuit.

E vivis excessit peste Gryoni.

Sur la page de garde, à la fin du second tome, on lit :

Defunctis omnibus filiis, Petro, Stephano, (Mose excepto) 1581, Benedicto, Jacobo, et filiabus Margarita, Sara, Johanna, anno sequenti, nempe 1582, nata est mihi ex Perneta filia Benedicta, ibidem Gryoni, mensis Januarii 29 die, tribus horis ante lucem aut circiter. Deo Optimo Maximo grates à nobis agantur maximæ.

Eadem defuncta est 7^{tem} mensibus post.